

ASSEMBLEE GENERALE DU 18 NOVEMBRE 2021

Délibération numéro 202106

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

PROCURATION GENERALE AU PRESIDENT

EXPOSE DES MOTIFS

CONSIDERANT les dispositions légales et réglementaires régissant la CACIMA,

CONSIDERANT le Règlement intérieur de la CACIMA adopté par l'Assemblée générale du 10 mai 2021 et notamment la Section 2 du Chapitre 2 sur les instances de la CACIMA

DELIBERATION

La Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat réunie en Assemblée Générale

- **DONNE POUVOIR** à la présidente, Madame Delphine DAGORT, d'effectuer toutes opérations engageant la Chambre, notamment ester en justice, transiger, passer tous contrats, acquérir, ou vendre des biens mobiliers ou immobiliers, acheter ou céder des titres, actions, obligations dans le cadre et selon les possibilités données par les textes mentionnés ci-dessus.
- **HABILITE** la présidente, Madame Delphine DAGORT, à déléguer tout ou partie de ses attributions à toute personne de la Chambre qu'il désignera parmi celles qui n'ont pas la qualité de payeur.

Lecture entendue de cet exposé, l'Assemblée adopte la présente délibération.

La Présidente,

La Secrétaire,

Delphine DAGORT.

Brigitte HARDY

